

RESIDENCE DU RUANDA  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 601 / Imm.

Objet:

Recensement des  
non indigènes.-



Astrida, le 19 Mars 1951.-

Monsieur le Chef de Service,

Comme suite à votre lettre n° 130/Cont.IMM. en date du  
1/3/1951, j'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce couvert,  
la liste sommaire nominales demandée, concernant la population non  
indigène.-

Pour l'Administrateur Chef de Territoire,  
L'Administrateur Territorial Assistant,  
J.KIRSCH,

Monsieur le Chef du Service  
de la Justice et du Contentieux,  
à

U S U M B U R A.-